

Repasser un examen valide

Par **Leche**, le **12/06/2023** à **23:23**

Bonjour,

Je suis étudiante et suite à une absence lors d'une partie d'un TD obligatoire mon professeur me demande de la rattraper en refaisant un examen écrit que j'ai déjà passé et validé il y a deux ans et en passant un oral sur un sujet bien au dessus de mon niveau sans quoi je ne pourrais pas valider mon année... Dans un premier temps est ce légal de refaire passer un examen déjà obtenu ? Et dans un second temps n'y a t il pas de cadrage sur les modalités d'un rattrapage ? Ne devraient elles pas se rapprocher un minimum des modalités de validation initiales (simple présence des élèves) ?

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2023** à **07:45**

Bonjour

Excuse-moi mais j'ai un peu de mal à vous suivre.

Pourriez-vous répondre à ces questions pour je puisse y avoir un peu plus clair

[quote]

Je suis étudiante et suite à une absence lors d'une partie d'un TD obligatoire

[/quote]

Quel est ce TD ?

[quote]

mon professeur me demande de la rattraper me demande de la rattraper en refaisant un examen écrit que j'ai déjà passé et validé

[/quote]

De quel examen parlez-vous ?

Bref reformuler votre message en donnant le nom des matières et les années où vous avez passé les différents examens.

Par **Leche**, le **13/06/2023** à **08:16**

Veuillez m'excuser, le système dans lequel je suis est un peu complexe. Je suis en 4ème année en école vétérinaire et nous n'avons plus d'examens écrits mais seulement des « rotations » que nous devons valider cette année. De manière générale les rotations sont des semaines dans un secteur de la clinique de l'école et selon les professeurs qui l'encadrent, la rotation est validée par simple présence ou quelques fois par oral et tout est décrit dans le référentiel de la rotation. Pour le cas de ce TD, il s'agissait d'une rotation entière. C'était une exception, le TD durait 3h, et il fallait être présent les 3h pour valider la rotation, j'ai manqué 1h sur les 3. De là le professeur veut pour rattraper cette absence, me faire refaire un examen que j'ai validé en 2ème année (les 3 premières années d'études, nous n'avons pas de rotation mais des cours et des examens comme une FAC normale) et me faire passer un oral. Il souhaite je cite « tout faire pour que je ne puisse pas valider mon année ».

Par **Leche**, le **13/06/2023** à **08:25**

J'en ai discuté à deux reprises avec lui et avec l'administration mais rien ne se fait. Je ne comprend pas comment c'est possible qu'un professeur puisse utiliser ses pleins pouvoirs et demander une quantité de travail exorbitante en rattrapage alors que la validation initiale était simplement la présence. Je ne trouve pas ça juste par rapport aux autres élèves. De plus n'ayant plus d'examen et donc pas de créneaux dans mon emploi du temps pour ça cette année, je dois prendre du temps sur une autre rotation pour passer l'oral et l'examen écrit, je trouve ça incohérent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/06/2023** à **09:00**

Bonjour

[quote]

De là le professeur veut pour rattraper cette absence, me faire refaire un examen que j'ai validé en 2ème année

[...]

Il souhaite je cite « tout faire pour que je ne puisse pas valider mon année ».

[/quote]

Je comprends mieux vos explications !

Vous êtes malheureusement tombé sur un gros connard.

Vous dites en avoir parlé avec l'administration. Mais en avez-vous parlé avec le/la responsable de l'école ?

Sinon ne pas hésiter à parler de votre cas avec un syndicat étudiant.